

Les besoins en conformité donnent des ailes à eCopy

Certification ISO d'archivage des documents, conformité, nouvelles règles du stockage et de sécurité, poussent les entreprises à modifier leur gestion des documents papier. Pour répondre à ce besoin, l'américain eCopy développe depuis plusieurs années des solutions matérielles et logicielles permettant de numériser des documents et de les injecter en flux dans les applications professionnelles de l'entreprise.

Schématiquement, eCopy propose un module à brancher sur un copieur ou un scanner. Les documents papiers sont ainsi automatiquement numérisés et injectés dans le SI de l'entreprise. De l'autre côté, un logiciel permet d'exploiter au mieux ces documents, de les convertir (par exemple en PDF), de les archiver, de les partager. L'interface se veut intuitive et simple à utiliser.

Revendiquant la première place sur ce marché, eCopy a vendu 75.000 modules depuis sa création en 1992 (écoulés en majorité par les revendeurs de copieurs) et affiche un chiffre d'affaires de 43 millions d'euros en 2007. **Philippe Leroy**, directeur régional des ventes Europe du Sud, nous en dit un peu plus.

Le marché de la numérisation des documents décolle-t-il enfin ?

Oui car les contraintes qui pèsent sur les entreprises deviennent plus fortes. Entre les normes, les certifications et les besoins de conformité, les entreprises ont besoin de revoir leur gestion de documents et surtout, la manière dont ils circulent dans les entreprises. Elles sont donc en quête de solutions qui permettent de simplifier et de fluidifier les processus.

Au-delà de la réglementation, pourquoi investir dans ce type de solutions ?

Les bénéfices pour l'entreprise sont multiples. Nos solutions améliorent la productivité à tous les niveaux notamment grâce au travail collaboratif qui est rendu possible. D'ailleurs, selon nos estimations, un produit eCopy s'amortit en 4 à 6 mois. N'oublions pas non plus le côté écologique puisque eCopy permet d'éviter les impressions à outrance.

Les PME sont-elles concernées ?

Les besoins en conformité impactent également les PME mais tous les chefs d'entreprise ne sont pas au courant. Il faut éduquer. Pour adresser ce marché, nous proposons des solutions dédiées aux copieurs d'entrée de gamme, utilisés par les petites entreprises.

Quel est le coût de vos offres ?

Le ticket d'entrée est de 1.800 euros par appareil (copieur, scanneur...). La partie logicielle (eCopy ShareScan et eCopy Desktop) est proposée à 790 euros pour 5 postes.

Votre logiciel eCopy Desktop vise également le grand public et les entreprises mono-personnelles ?

En effet, nous voulons élargir notre audience et venir concurrencer les solutions gratuites des fabricants d'imprimantes et de scanners, des solutions qui sont souvent limitées. Cet outil de productivité personnelle est aussi un bon moyen pour éduquer le marché, c'est une porte d'entrée pour nous.

A noter : les solutions eCopy ne sont pas compatibles Mac mais viennent d'être optimisées pour Windows Vista.